

PRIX KUENYEHIA POUR L'ART CONTEMPORAIN 2020 - RÈGLEMENT

Pour 2020, sont acceptés les formats suivants: peinture, peinture digitale, dessin, sculpture, installation, installation vidéo, illustration et photographie.

- **Ouverture des candidatures:** Mercredi 5 août 2020. Les candidatures se font UNIQUEMENT en ligne, via le formulaire suivant : https://bit.ly/prix_kuenyehia_2020
- **Date limite d'envoi des candidatures:** Jeudi 15 octobre 2020, 23 h 59 GMT.
- **Annonce des résultats:** Les dix (10) candidats sélectionnés seront annoncés le Lundi 16 novembre 2020 par un communiqué de presse. La liste sera publiée sur le site internet du Prix et les de réseaux sociaux. Les artistes présélectionnés seront contactés afin qu'ils puissent envoyer leur œuvre au Kuenyehia Trust à Accra. L'œuvre doit être prête à être exposée (imprimée / encadrée / etc.).
- Les travaux composant la liste restreinte doivent être reçus par le Kuenyehia Trust for Contemporary Art, au plus tard le Vendredi 11 décembre 2020.
- **Annonce du lauréat :** Le/la Lauréat(e) et les deux finalistes seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix prévue le Vendredi 18 décembre 2020 à Accra ou en ligne.
- **Exposition:** Une exposition des œuvres des 10 artistes présélectionnés sera organisée (en ligne et / ou in situ). Le vernissage de l'exposition aura lieu le jour de la cérémonie de remise des prix et durera un mois complet, jusqu'au dimanche 17 Janvier 2020.
- **Admissibilité:** Ouvert aux artistes émergents et en milieu de carrière âgés de 25 à 40 ans, citoyens de / et résidant en Afrique de l'Ouest :

Prix

En 2020, le Prix Kuenyehia s'élève à \$10,000 distribués de la manière suivante :

- 5 000 \$ réservés au gagnant sélectionné par le jury,
- 3 000 \$ au premier finaliste
- et 2 000 \$ au deuxième finaliste tel que déterminé par le jury.

Sur les 5 000 \$ attribués au lauréat, 2 000 \$ seront utilisés pour acheter du matériel artistique pour la création de nouvelles œuvres (payé directement par le Kuenyehia Trust) et les 2 000 \$ restants seront déboursés en douze versements mensuels égaux.

Étant donné que l'un des principaux objectifs du prix est d'assurer le succès à long terme du lauréat et des artistes présélectionnés, le prix comprendra également des bons pouvant être échangés avec des prestataires de services sélectionnés divers dans le domaine du développement personnel, du développement de carrière, du coaching et du développement commercial. Ces services comprennent (mais sans s'y limiter) la formation, le mentorat, le coaching personnel et le conseil individuel avec des experts en affaires et une assistance technique dans un large éventail de disciplines commerciales, y compris la création d'entreprise / la propriété juridique / intellectuelle, la finance et la comptabilité / branding (y compris l'image de marque personnelle) et relations publiques. L'idée est de fournir aux artistes gagnants une boîte à outils pour leur permettre de créer de la valeur à partir de leur travail pour le reste de leur carrière. Leur image de marque et leur sens des affaires leur permettront de vendre leurs œuvres. Les artistes dont les objectifs ne sont pas commerciaux peuvent bénéficier de services liés à leur carrière et éducation. De plus, les artistes gagnants et présélectionnés seront mis

en relation avec des artistes bénévoles mentors / professeurs d'art de leur choix et encouragés à produire d'autres travaux.

Le dossier de candidature

Pour être pris en considération pour le prix, les artistes éligibles intéressés doivent télécharger dûment remplir le formulaire en ligne: https://bit.ly/prix_kuenyehia_2020

Bien que les artistes seront jugés sur **1 (une)** œuvre participante, ils seront tenus - en plus de l'œuvre qui sera considérée pour le prix - d'envoyer des photos (format jpegs/png) de **quatre (4)** œuvres supplémentaires.

Les artistes doivent nommer clairement l'œuvre à prendre en considération pour le prix comme «prénom_nom_oeuvreparticipante» tandis que les quatre (4) œuvres supplémentaires peuvent être identifiées comme «prénom_nom_extra_numero». Chaque artiste participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre pour considération pour le prix.

En outre, les artistes participants doivent également charger les éléments suivants via le formulaire:

- Une note d'intention de cinq cents (500) mots maximum résumant les inspirations et motivations de l'artiste.
- Le CV ne dépassant pas 2 pages, décrivant son expérience professionnelle / sa pratique.
- Une copie de la page de données biologiques du passeport de l'artiste, ou une copie d'un permis de conduire, d'un acte de naissance, d'une carte d'identité nationale ou d'une carte d'électeur.

Toutes les œuvres doivent être des productions originales de l'artiste participant et doivent avoir été produites dans les 24 mois précédant la date de clôture des inscriptions, **soit entre Octobre 2018 et Octobre 2020.**

Les photographies des œuvres doivent être de haute qualité, prises avec un appareil photo ou smartphone haute résolution, afin que les images soient vraiment nettes comme si les œuvres étaient perçues dans la réalité. **Il est conseillé que les photos soient d'au moins 5 Mo et 300 dpi.**

Les artistes présélectionnés sont tenus, sur notification, de soumettre l'œuvre originale prête à être exposée (à leurs frais) à une adresse communiquée à l'artiste au moment de la notification. L'œuvre ainsi envoyée doit être présentée sous un format pouvant être exposé au grand public et faire partie d'une exposition. Dans le cas de peintures et de photographies, elles doivent être encadrées et dans chaque cas dûment authentifiées par l'artiste participant en étant signées et datées ou accompagnées d'un certificat.

Les travaux livrés qui diffèrent considérablement de l'image soumise en ligne ou qui arrivent dans un état impropre à l'exposition seront exclus.

Pour arriver aux gagnants finaux, le Jury peut, à sa discrétion, organiser des entretiens avec les artistes présélectionnés en personne, par téléphone ou par vidéoconférence.

Conditions générales

- Les œuvres envoyées par le gagnant final et les deux finalistes deviennent la propriété du Kuenyehia Trust et seront utilisées de la manière qu'ils jugent appropriée, afin qu'elles contribuent à la promotion du prix ou de l'art contemporain.
- Les candidatures soumises par les sept autres artistes présélectionnés seront prêtées au Trust aux fins de la promotion du Prix ou de l'art contemporain jusqu'à l'annonce de la prochaine édition du prix.
- Il est prévu que les dix meilleures pièces sélectionnées soient publiées à la discrétion de l'organisation, y compris par le biais d'un catalogue ou d'une exposition. Il est entendu que chaque artiste, en participant au prix, accepte d'être lié par les termes et conditions du prix.
- Le Trust se réserve le droit de reproduire les œuvres exposées à des fins de publicité et de marketing sous quelque forme que ce soit. Il n'y aura aucun droit à des redevances ou autre paiement pour la reproduction.

Œuvres d'art acceptées

Veuillez à respecter les exigences suivantes :

- a) L'œuvre qui sera exposée, cadre inclus, ne doit pas mesurer plus de 2m x 2m et ne doit pas peser plus de 30 kg. Elle doit également pouvoir passer par une porte de taille standard.
- b) Les sculptures, y compris la base, ne doivent pas dépasser une masse de 100 kg (et la taille 2m, cf. point a)
- c) Les travaux composés de plusieurs pièces doivent être accompagnés d'instructions simples de montage et de démontage (tout en respectant les limites de tailles définies point a) et b)).
- d) Une installation ne doit pas dépasser 2m x 2m x 2m.
- e) Les œuvres doivent être d'une nature telle qu'elles puissent être facilement emballées, transportées et exposées. Le jury de sélection et / ou les organisateurs ont le droit de refuser d'accepter ou d'afficher des œuvres difficiles à accrocher, installer, transporter ou manipuler.
- f) Aucun forage ne sera autorisé pour l'accrochage des œuvres d'art.
- g) Le jury de sélection et / ou les organisateurs ont le droit de refuser d'accepter ou d'exposer des œuvres qui, à leur avis, sont dangereuses ou potentiellement dangereuses, ou de nature à causer des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens.
- h) Les candidats doivent fournir eux-mêmes, dans la limite du possible, l'équipement technique pour les œuvres soumises si cela est nécessaire pour leur candidature.

Préparation des œuvres d'art

Les participants doivent s'assurer que les œuvres sont prêtes à être exposées et que toutes les œuvres à suspendre sont correctement encadrées avec des crochets et de la ficelle. Le nom et l'adresse du participant, le titre de l'œuvre, les dimensions et le support doivent être clairement écrits sur une étiquette. Ces informations doivent être jointes au dos ou à la base des œuvres saisies. Le haut de l'œuvre doit être indiqué par une flèche.

Expédition, droits d'auteur et ventes

Les candidats présélectionnés sont responsables, tant sur le plan pratique que financier, de l'emballage, de l'expédition et de l'assurance des œuvres qui sont soumises au point de collecte.

Le Prix Kuenyehia se réserve le droit de reproduire les œuvres présélectionnées, sans compensation pour les participants, pour inclusion dans le catalogue ou pour la publicité du concours.

Si une ou plusieurs œuvres sont présélectionnées, le participant ne sera pas autorisé à retirer l'une des œuvres sélectionnées pour quelque raison que ce soit.

Risque, dommage et / ou perte

En cas de vol, de disparition ou d'endommagement de l'œuvre (s), l'artiste aura droit à une indemnité à hauteur du montant assuré uniquement. Si l'œuvre volée perdue ou endommagée est l'une des trois (3) œuvres d'art du gagnant final et des deux finalistes, alors le Kuenyehia Trust se réserve le droit, en tant que propriétaire des pièces, de recevoir la compensation et de déterminer unilatéralement quelle part de la compensation devrait aller à l'artiste.

Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter via :

- WhatsApp +233 242 04 16 45
- Email: info@kuenyehiaprize.org
- Ou rendez-vous sur notre site internet: www.kuenyehiaprize.org